

Arrêté N° MA-ART-2023-072

OBJET : Arrêté d'autorisation de passage de vététistes dans le cadre de l'évènement "Enduro des Martiens VTT" prévu les 17 et 18 juin 2023 et mise à disposition du parc de la Closerie et de locaux - annule et remplace ARR 2023-060

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1, L2213-2, L2213-4 ;

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

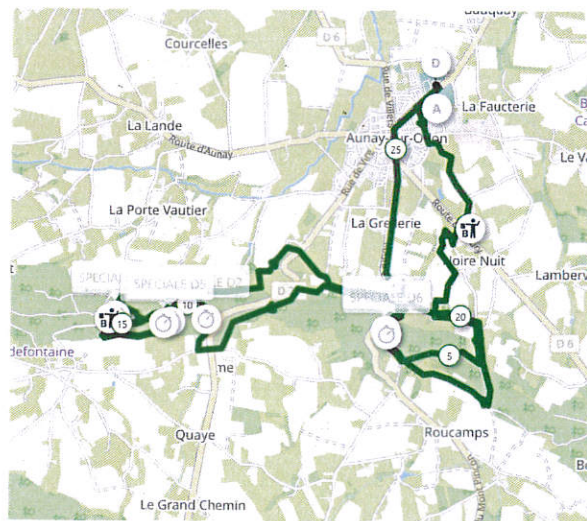
VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et R413-14 ;

Considérant l'évènement "Enduro des Martiens VTT" les 17 et 18 juin 2023 sur le territoire des Monts d'Aunay organisé par l'association Sports et Loisirs en Pré-Bocage ;

ARRÊTE

Article 1 : Les participants vététistes à l'évènement "Enduro des Martiens VTT" sont autorisés à traverser le territoire des Monts d'Aunay les 17 et 18 juin 2023 et emprunter les voies communales et chemins ruraux sur les parcours dessinés ci-après (déclaration faite sur la plateforme préfectorale manifestations sportives) :



Article 2 : L'association est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le parc de la Closerie (ancien terrain de camping), les blocs douches et sanitaires, sont exceptionnellement mis à disposition de l'association pour accueillir des campeurs et du stationnement les 17 et 18 juin 2023.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur PIOLINE, président de l'association SLPB-Aunay VTT,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,

- Les services techniques communaux,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 28 mars 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

P/0

The image shows the official seal of the Municipality of Les Monts d'Aunay, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christine Salmon'. Below the signature is a horizontal line.